

LIGUE DU VAL D'OISE DE JUDO

BP 20115

95224 HERBLAY Cédex

☎ 01.34.50.13.13.

Fax. 01.39.97.98.49.

e.mail : liguejudo95@wanadoo.fr

site internet : ligue95judo.com

Circulaire n° 011/14/15-ga/il

Herblay, le 11 septembre 2014

PRÉ-REQUIS « CONNAISSANCES DE L'ENVIRONNEMENT D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES » POUR LES PASSAGES DE GRADE 2^{ème} et 3^{ème} DAN

1) Rappel

Pour le candidat au 2^{ème} Dan « accessible à partir de Juniors » :

- Titulaire du titre d'arbitre de club délivré par le professeur
- L'attribution du pré-requis sera validée par l'instructeur d'arbitrage départemental à la suite d'une mise en situation pratique, évaluée satisfaisante comme juge arbitre au cours d'une animation ou manifestation départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage et des arbitres titulaires.

Equivalence : le titre de juge départemental dispense de l'épreuve.

Pour le candidat au 3^{ème} Dan :

- L'attribution du pré-requis sera validée par l'instructeur d'arbitrage régional à la suite d'une mise en situation pratique évaluée satisfaisante comme arbitre au cours d'une animation ou manifestation régionale ou départementale n'engageant pas l'avenir sportif des combattants (sélection pour les échelons supérieurs).

Les candidats seront encadrés par l'instructeur d'arbitrage régional et des arbitres titulaires

Equivalence : le titre d'arbitre départemental dispense de l'épreuve.

2) organisation des mises en situation pratique :

Pour la saison 2014/2015, les manifestations suivantes ont été retenues pour les mises en situation :

TOUTES LES COMPETITIONS DU CALENDRIER N'ENGAGEANT PAS L'AVENIR SPORTIF DES COMBATTANTS (sélection pour les échelons supérieurs)

3) Inscriptions et modalités

- ♦ Inscription **15 jours avant la date** de la manifestation auprès du secrétariat de la Ligue (voir annexe)
- ♦ Maximum 5 candidats par manifestation
- ♦ Se présenter au moment de la pesée au responsable de l'arbitrage.